

BULLETIN D'ADHÉSION AU CAES de l'EX-SNEPC, MEMBRES INTERNES



Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Merci de vérifier [ici](#) si vous êtes éligibles

MONTANT DE LA COTISATION (familiale et non remboursable)* : 22 €

*(+ 3 € de contribution facultative pour soutenir le CAES)

32 € à partir du 1er juillet 2025

Virement sur le compte du CAES (à partir du 1^{er} janvier 2025) ou Chèque à l'ordre du CAES à adresser à :

Céline CHAUDIN

84 bis rue des Marais 77260 SAINTE-AULDE

RIB	FR76	1100	6004	0024	5916	0361	946
-----	------	------	------	------	------	------	-----

Merci de préciser le nom et prénom de l'adhérent sur le libellé du virement.

Envoyez ce bulletin sur : adhesion.caes@gmail.com

NOM* : Prénom* :

Date de naissance* : Promotion :

Service d'Affectation* : Département* :

Adresse personnelle* :

Téléphone de contact* :

e-mail personnel * :

Statut * : DPCSR DPCSR stagiaire IPCSR IPCSR stagiaire ADMINISTRATIF
ou Retraité

Ayants droit : conjoint, enfant(s) de l'adhérent(e) de moins de 22 ans. À RENSEIGNER EN MAJUSCULE

NOM	Prénom	Date de naissance

Cotisation * : 22 € ou 22 € + 3 € **32 € à partir du 1^{er} juillet 2025** ou 32 € + 3 €

« J' autorise le CAES à utiliser toute photo et vidéo pour diffusion sur le site du CAES »* (droit à l'image) : OUI --- NON

(* à compléter obligatoirement)

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN BULLETIN DE SALAIRE.

(Pour la vérification de votre éligibilité)

LES JUSTIFICATIFS ÉVENTUELS POUR LES AYANTS DROIT

(livret de famille, attestation de vie commune ...).

Les adhérents seront informés de l'enregistrement de leur adhésion par courriel

LE BENEFICE DES PRESTATIONS ANNUELLES NE SERA EFFECTIF QU' À L'ENREGISTREMENT DE L'ADHÉSION ET SI TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SONT JOINTS.